

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-793/SG/FP placant en position de mission en Métropole un administrateur civil hors classe et lui accordant un congé annuel.

n° 74-793/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 mai 1974

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1974

Date du numéro
25 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Michel Rousseau, administrateur civil hors classe, directeur du Port de commerce de Djibouti, est placé en position de mission en Métropole, pour la période du 17 juin au 1er juillet 1974.

Art. 2

Un congé annuel de deux mois pour la période du 2 juillet 1974 au 2 septembre 1974, à passer à Locquirec (29 241) est accordé à M. Michel Rousseau, administrateur civil hors classe, 6e échelon, groupe hors échelle A – 2e chevron – (groupe I).